

8 mars ! Journée internationale de lutte pour le droit des femmes

A LA SNCF, LES INÉGALITÉS S'ACCENTUENT

En 2015, les femmes subissent plus que jamais des injustices à la SNCF.

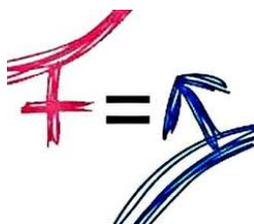
L'entreprise est même épinglée pour Sexisme par le haut Conseil à l'égalité professionnelle!

Sexisme : un fléau contre lequel rien n'est fait !

Les femmes subissent fréquemment des comportements sexistes basés sur une multitude de stéréotypes.

L'entreprise ne s'y attaque pas, pire elle y participe.

- ✓ En 2014, pour promouvoir la Carte 12-28 ans, nos communicants n'ont pas hésité à copier les visuels et les slogans de « youporn.com ».
- ✓ Quelques mois plus tard, une note, rose, expliquait aux filles comment se maquiller, se coiffer, se parer pour leur métier commercial.
- ✓ Et plus récemment, la direction proposait aux femmes agent de conduite, un « pisse debout » !



Inégalités salariales. A la SNCF aussi !

8% de différence de salaires entre les femmes et les hommes. **Pépy qualifie cet écart de « détail insignifiant ».**

Mixité : la solution pour favoriser l'égalité

La mixité n'évolue que par effet mécanique...

La direction se félicite de l'évolution positive du taux de féminisation dans l'entreprise... Mais cette augmentation est purement mécanique. En effet, dans la tranche d'âge supérieure, les hommes sont les plus nombreux, ils partent donc plus nombreux en retraite et du coup, le pourcentage de femmes augmente.

La SNCF pourrait profiter de cette situation démographique et mettre en place des mesures favorisant la parité.



Un accord égalité Femmes/hommes à la SNCF : Pourquoi faire ?

SUD Rail se bat contre les inégalités faites aux femmes. Signataire de l'Accord en faveur de l'Égalité Professionnelle et de la Mixité, SUD Rail construit aussi avec le Comité d'Entreprise, les CHSCT, des actions pour imposer des mesures visant à promouvoir l'égalité, la mixité et la parité dans l'entreprise.

Depuis 2012, un budget pour favoriser l'égalité existe : un million d'euros. Mais le constat est éloquent : **En 2014, à peine 10 % de ce budget a réellement été utilisé pour l'égalité professionnelle.**

8 mars 2015 : journée internationale des droits des femmes

Un dimanche que Macron n'aura pas !

Les luttes des femmes ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Touchées par les inégalités de salaire et de retraite, par le temps partiel subi, la précarité, elles restent majoritairement en charge des tâches domestiques et familiales. L'égalité est un combat de longue haleine ! Depuis plusieurs années, des attaques fortes contre les droits sociaux frappent durement tous les salarié-es mais plus encore les femmes : malgré les lois d'égalité professionnelle, et malgré les lunettes «genre» que le gouvernement actuel était sensé mettre sur toutes ses lois... Pour preuve, la loi Macron qui prévoit entre autre, l'extension du travail du dimanche et l'élargissement des horaires tardifs. Et qui concernera majoritairement les femmes...

Nos dimanches, nos soirées et nos nuits nous appartiennent !

56 % des salarié-es qui travaillent le dimanche sont des femmes (chiffres Dares, 2012). Majoritaires chez les employé-es de commerce, les jeunes femmes des quartiers populaires sont particulièrement concernées. Banaliser peu à peu le travail du dimanche en passant de 5 à 12 ouvertures par an, et jusqu'à 52 dimanches dans certaines Zones touristiques, instaurer un travail du soir entre 21h et minuit en lieu et place du travail de nuit, sont de véritables régressions sociales !

Beaucoup des salariées concernées par cette loi (commerce, hôtellerie, nettoyage) connaissent déjà la précarité, les temps partiels et les bas salaires. Comment penser qu'elles seront « libres » de choisir de travailler le dimanche ? La loi Macron pose le gain financier comme miroir aux alouettes, plutôt que d'imposer des augmentations de salaires dans des secteurs où les revalorisations salariales sont indispensables.

Travailler le dimanche et plus tard le soir met en jeu le temps libre, le temps pour soi (qui manque cruellement aux femmes !), la santé dont nombre d'études montre le lien entre les horaires atypiques et la recrudescence de maladies, la vie familiale, les relations sociales... Les femmes vivant seules avec des enfants représentent près d'un quart des ménages dans les ZUS (Insee 2009 et 2012), et sont celles les plus concernées par les emplois visés par cette loi. Etendre le travail du dimanche, c'est prendre le chemin d'une société plus injuste, où les femmes seront encore plus précarisées et plus en difficultés dans leurs vies professionnelles et personnelles. C'est aussi prendre la voie vers plus de flexibilité et vers une société qui "tourne" 24h/24h - 7j/7j... Chacun entraînant l'autre dans un engrenage infernal, commerce, transport, garde d'enfant, etc... Et cela donnera, à plus ou moins court terme, l'occasion aux employeurs de mettre en cause les bonifications liées au travail du dimanche, considérant qu'il devient un jour «normal».

L'Union syndicale Solidaires appelle tous et toutes les salarié-es à participer aux mobilisations du 8 mars pour réclamer :

› la fin de toutes les inégalités, de toutes les violences et toutes les discriminations.

› le retrait de la loi Macron !

Union
syndicale
Solidaires

Union syndicale Solidaires - 144 bd de la Villette - 75019 Paris
Tél : 01 58 39 30 20 - Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org - www.solidaires.org